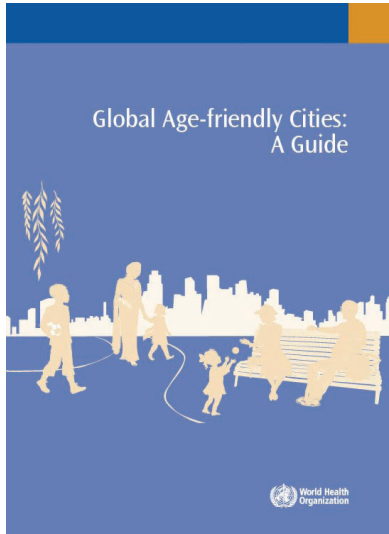


LE RESEAU MONDIAL OMS DES VILLES-AMIES DES AINES®



Contexte

Le programme des villes-amies des aînés est une initiative mondiale visant à aider les villes à se préparer aux deux nouvelles tendances en matière de démographie mondiale : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation. Le programme cible les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui influent sur la santé et le bien-être des adultes les plus âgés.

En 2006, l'OMS a rassemblé 33 villes de 22 pays autour d'un projet visant à déterminer les éléments clés de l'environnement urbain qui favorisent un vieillissement actif et en bonne santé. Ce travail a abouti à la publication du Guide mondial des villes-amies des aînés (http://www.who.int/ageing/age_friendly_cities_guide/en/) qui comporte un ensemble de feuilles de route permettant d'évaluer dans quelle mesure une ville offre un environnement favorable aux aînés. Un aspect essentiel de cette approche a consisté à inclure les personnes âgées en tant que participants actifs du processus.

Qu'est-ce qu'une ville-amie des aînés ?

Une ville-amie des aînés est un environnement urbain participatif et accessible qui favorise un vieillissement actif

Le guide recense huit domaines de la vie urbaine qui peuvent influencer sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées :

1. espaces extérieurs et bâtiments ;
2. transports ;
3. logement ;
4. participation au tissu social ;
5. respect et inclusion sociale ;
6. participation citoyenne et emploi ;
7. communication et information ; et
8. soutien communautaire et services de santé.

Le Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés®

Pour tirer parti du vaste intérêt manifesté pour ce projet, l'OMS a établi le Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés ®. Le Réseau permettra :

1. d'établir des liens entre les villes participantes et l'OMS et entre les villes elles-mêmes ;
2. de faciliter l'échange d'informations et des meilleures pratiques ;
3. d'encourager les interventions qui sont appropriées, durables et d'un bon rapport coût/efficacité pour améliorer la vie des personnes âgées ;
4. d'offrir un soutien et une formation techniques.

Les avantages de l'adhésion au Réseau

- Connexion à un réseau mondial de spécialistes du vieillissement et de la société civile.
- Accès aux informations clés concernant le programme : dernières nouvelles, meilleures pratiques, manifestations, résultats, défis à relever et nouvelles initiatives par l'intermédiaire de la plate-forme de réseau en ligne Sharepoint (<http://workspace.who.int/sites/GNAFC>).
- Offre d'orientations techniques et de formation tout au long du processus de mise en œuvre du projet.
- Possibilités de partenariats avec d'autres villes.

Adhésion au Réseau

Les villes participant au Réseau s'engagent à évaluer et améliorer constamment leurs caractéristiques de villes accueillantes pour les aînés. Pour rejoindre le Réseau, les villes doivent :

- Compléter un formulaire de demande d'adhésion disponible sur le site : http://www.who.int/ageing/age_friendly_cities/en/index.html.
- Soumettre une lettre de leur maire et de l'administration municipale à l'OMS, indiquant qu'ils s'engagent à entreprendre le cycle d'amélioration continue dans le cadre du Réseau.
- Entreprendre un cycle qui se décompose en quatre phases :

1. Planification (1re et 2e années) : Cette phase se déroule en quatre étapes :

- a. Mise en place de mécanismes incitant les aînés à participer à tous les stades du processus villes-amies des aînés.
- b. Élaboration d'une évaluation fondamentale de la convivialité de la ville à l'égard des aînés.
- c. Élaboration d'un plan d'action triennal à l'échelle de la ville fondé sur les résultats de l'évaluation.
- d. Identification des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis.



2. Mise en œuvre (3e à 5e année) : Une fois la phase 1 terminée, et au plus tard deux ans après avoir rejoint le Réseau, les villes présenteront leur plan d'action à l'OMS pour examen et approbation. Une fois celle-ci obtenue, les villes disposeront d'une période de trois ans pour la mise en œuvre.

3. Évaluation des progrès (fin de la 5e année) : À la fin de la première période de mise en œuvre, il sera demandé aux villes de présenter à l'OMS un rapport de situation décrivant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs définis lors de la phase 1.

4. Amélioration continue

Si les données factuelles attestent clairement des progrès réalisés par rapport au plan d'action initial, les villes entreront dans une phase d'amélioration continue. Elles seront invitées à élaborer un nouveau plan d'action (d'une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans) ainsi que les indicateurs qui lui sont associés. Les progrès accomplis par rapport à ce nouveau plan seront évalués à la fin de cette deuxième période de mise en œuvre. Les villes pourront maintenir leur participation au Réseau en entreprenant de nouveaux cycles de mise en œuvre.



Cycle du Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés®

Années 1 et 2 → Années 3 à 5 →

1. Planification

- Faire participer les aînés
- Évaluer la convivialité
- Élaborer un plan d'action
- Identifier les indicateurs

2. Mise en œuvre

- Mettre en œuvre le plan d'action
- Assurer le suivi des indicateurs

4. Amélioration continue

Cycles d'adhésion de 5 ans

3. Évaluation des progrès

- Mesurer les progrès
- Recenser les réussites et les lacunes persistantes
- Présenter un rapport de situation

Questions et réponses

Quel est le rôle de l'OMS au sein du Réseau ?

Les rôles du Siège de l'OMS, des bureaux régionaux et des bureaux de pays sont notamment les suivants :

1. coordination du programme ;
2. recensement et diffusion des meilleures pratiques ;
3. élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre ;
4. soutien et formation techniques ;
5. examen des progrès et des plans.

Comment les programmes nationaux sont-ils reliés au Réseau ?

Certains États Membres prennent l'initiative de mettre sur pied leurs propres programmes à l'échelle du pays. L'OMS sera heureuse de travailler avec ces États Membres pour garantir que les villes qui participent à ces programmes sont automatiquement membres du Réseau.

Comment l'OMS tient-elle compte des différences entre les villes pour décider de l'adhésion et revoir les plans d'action ?

Le processus engagé dans le cadre du Réseau est souple et adapté à la diversité des villes du monde entier. L'évaluation des plans d'action et des progrès accomplis tiendra compte des conditions financières et sociales propres à chaque ville et région.



Combien de temps la participation au Réseau dure-t-elle ?

Une ville peut rester membre du Réseau tant qu'elle peut attester de la poursuite de l'amélioration de l'accueil réservé aux seniors par rapport aux indicateurs définis.

La mise en place du Réseau se traduira-t-elle par la définition de repères ou de critères pour les villes-amies des aînés ?

Pour le moment, le Réseau OMS ne fixe pas de critères ou de repères pour l'évaluation des résultats. Toutefois, ces mesures sont prévues dans l'avenir, et une aide sera apportée aux villes afin qu'elles définissent les indicateurs pouvant être utilisés à des fins de comparaison.

Quels sont les projets futurs pour le Réseau ?

Une étape ultérieure pourrait consister à définir des critères qui permettraient aux villes de recevoir un prix si elles parvenaient à un certain niveau. L'OMS s'intéresse aussi à l'étude d'approches conviviales similaires dans d'autres environnements tels que les communautés rurales, les hôpitaux ou les lieux de travail.

Comment fonctionne la plate-forme Internet pour les activités du Réseau ?

- L'OMS utilise SharePoint, une plate-forme sociale en ligne qui permet :
- de partager des approches ;
- d'améliorer l'accès aux connaissances ;
- de relier entre eux les experts ;
- de faciliter la collaboration ;
- de promouvoir l'apprentissage ;
- de renforcer les partenariats.

Le Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés © est accessible à l'adresse suivante : <http://workspace.who.int/sites/GNAFC>

La participation des personnes âgées est une caractéristique essentielle des villes accueillantes pour les seniors. Leur contribution est importante pour évaluer les villes, fixer les priorités, proposer des solutions pour agir, et suivre les progrès accomplis.



Organisation mondiale de la Santé

Vieillesse et qualité de vie (ALC)
Santé familiale et communautaire (FCH)
Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20
CH-1211 Genève 27, Suisse
activeageing@who.int
www.who.int/ageing/en
Télécopie : + 41 (0) 22 791 4839